84e ANNEE
Nº 12

DECEMBRE 1990

PUBLICATION MENSUELLE

Pégase

WERY-GUILLAUME Marie-Thérèse /
Lijsterbessenlaan, 24
3090 OVERIJSE

EXPEDITEUR - SECRETARIAT : Mme L. VANDERMEIREN, place Terdelt, 2
Bte 8 - 1030 Bruxelles.
Tél. 215.77.70 après 19 heures.

Bureau de dépôt : BRUXELLES 15.

ORGANE DU CERCLE PEGASE
Association sans but lucratif

Fondé en 1906 - Société Royale

Affilié à la Fédération Belge du Cyclotourisme

TRESORERIE : C.C.P. 000-0147212-63 CERCLE PEGASE
Bruxelles - Tél. 215.77.70

COTISATION : 350 francs.
ASSURANCE FACULTATIVE : 60,- francs - pédestre
80,- francs - pédestre + cycliste

* * *

I M P O R T A N T

! Sorties cyclistes tous les dimanches d'hiver à 14 h. !
! Voir rubrique page 4. !

Banquet du 26 janvier : voir article page 9.

COTISATION 1991

La Trésorière se tient, dès à présent, à votre disposition pour recevoir vos cotisations pour l'année 1991.

Membre : 350 Frs., Membre associé (A.S.B.L.) : + 100 Frs.

Jeunes : 200 Frs.

Assurance : 60 Frs. couvrant votre responsabilité du 1er janvier au 31 décembre 1991.

Assurance RC cycliste : 80 Frs.

En outre, Fédération belge du cyclotourisme : 450 Frs. comprenant l'assurance RC.
Assurance individuelle : plus 380 Frs.

Paiement à la séance ou au CCP nº 000-0147212-63 Cercle Pégase à Bruxelles.

A T T E N T I O N ! ! Inscrivons-nous à temps.

N'oubliez pas la séance du lundi 3 décembre où aura lieu la projection des dias de José VERMEULEN. Sujet : "Ohain - St. Jacques de Compostelle - 2.500 km. à bicyclette".

1er - Visite de l'exposition "Sculpture belge au 19e siècle". Inscription dès parution du bulletin chez J. GALLET. Tél. 569.05.04. Voir articulet page 7.

8 - Visite de l'exposition "Inca-Pérû". Inscription chez J. GALLET. Tél. 569.05.04. (Voir bulletin de novembre).

9 - Fleuves et Rivières des Flandres - 10ème et dernière étape. Inscription pour le car chez L. VANDERMEIREN. Tél. 215.77.70.

29 décembre au 1er janvier - Rando + : W.E. itinérant de 4 jours. Inscription avant le 4 décembre chez Martine. Tél. 465.12.78.

NOTRE ASSEMBLEE MENSUELLE DU LUNDI 3 DECEMBRE A 20 HEURES.

Réunion dès 20 heures au "'t Kapiteintje", rue Ste-Catherine, 30 à 1000 Bruxelles. Tél. 511.71.58.

L'assemblée sera ouverte à 20h30' précises avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du lundi 5 novembre ;
2. Présentation et admission des nouveaux membres ;
3. Inscriptions aux diverses promenades et randonnées ;
4. Visite de l'exposition "Inca-Pérû" ;
5. Banquet du 26 janvier 1991 ;
6. Perception des cotisations ;
7. Divers ;
8. Projection de dias en fondu-enchaîné de José VERMEULEN. Sujet : "Ohain - St. Jacques de Compostelle - 2.500 km. à bicyclette".

Le Comité se réunira le jeudi 29 novembre à 20h30 à La Brasserie "La Régence", place F. Cocq, 1050 Bruxelles. Tél. 511.24.78.

RENOUVELLEMENT ANNUEL DU COMITE EXECUTIF

Les membres du Comité exécutif sont, comme chaque année, sortants et rééligibles.

Les candidatures éventuelles doivent être adressées par écrit au Président. Mr. A. REYNAERTS, rue du Doyenné 46 à 1180 Bruxelles avant le 31 décembre.

EXCURSIONS CYCLISTES DU MOIS DE DECEMBRE

Responsable : Pol BROIER, avenue des Gerfauts, 2 - bte 9, 1170 Bruxelles. Tél. 660.83.37.

Sauf en cas de neige ou de verglas, tous les jeudis et dimanches d'hiver, réunion à 14h place Wiener à Boitsfort. Départ à 14h15. Promenade circulaire de 30 km. environ. Pilote : Pol BROIER.

Première sortie dominicale de printemps le 17 mars 1991.

x x x x x
x x x x

NOS EXCURSIONS DOMINICALES DU MOIS DE DECEMBRE

P - Promenades, responsable : A. MOYSON, rue V. Rauter 174, 1070 Bruxelles. Tél. 521.82.67.

R - Randonnées, responsable : L. VANDERMEIREN, place Terdelt, 2 bte 8, 1030 Bruxelles. Tél. 215.77.70.

* 2 - A la limite du Payottenland et de la Route du Houblon - R - Réunion à 9h. gare de Grand-Bigard (ancien terminus tram 19). Dilbeek, Bodegem-St-Martin, Capelle-St-Ulrich, PN (café Centrum), châteaux de la Motte, de Nieuwermolen, de Hoogpoort, Bekkerzeel, château de Zittert, Grand-Bigard. 25 km. Pilote : F. LEBON.

2 - P - Réunion à Zellik 3 Koningen à 9h43. Le pilote vous attendra à l'arrêt du bus. Départ du bus AL à 9h23 gare du Nord pour Aalst, passage du bus à Simonis à 9h32. Zellik église, Bekkerzeel, Tenberg, St-Ulriks-Kapelle, PN café Centrum (église), Oosthoek, St-Martens-Bodegem, Lindenberg, Zellik.
NB : Pour rejoindre au PN : bus 355 gare du Nord à 11h50, passage à Simonis à 11h59. Arrivée à 12h16. 18 km. Pilote : P. DE PRINCE.

2 - Promenade circulaire du dimanche après-midi - ATTENTION - Réunion à 14h aux Quatre-Bras (tram 44). Départ à 14h15. Promenade de 8 km. en forêt de Soignes.
Pilote : R. GROLLET.

* 9 - Fleuves et Rivières des Flandres - 10ème étape : la Deûle - Réunion gare Centrale (arrêt des Europabus) à 7h45. Départ en car à 8h précises pour Messines. P - Warneton, Deûlemont, Quesnoy sur Deûle, PN (n'oubliez pas des francs français), Wambrechies, Marquette-lez-Lille. 20 km. Pilote : J. SPLINGARD. R - Même région, même P.N., mais 25 km. Pilote : L. VANDERMEIREN. Pour inscription, voir en tête de la revue.

9 - Promenade circulaire du dimanche après-midi - Réunion à 14h au Château de Bouchout à Meise. Bul L barré à la gare du Nord à 13h10 (passage du bus place E. Bockstael à 13h23). Départ à 14h05 pour Meise, Ossel, château de Bouchout. 10 km.
Pilote : J.M. COLLARD.

* 16 - P + R - Réunion à 8h30 gare Centrale. Départ en train à 8h52 pour Tilff. Roche-au-Faucon, Rosières, Martin, Esneux, PN, Fondation Montefiore, château Rond-Chêne, En Sart, Poulseur. P - 20 km. Pilote : J. OPDEBEECK. R - 25 km. Pilote : M. COPPENS.

16 - Promenade circulaire du dimanche après-midi - Réunion à 14h15 à Tervuren (terminus tram 44). Départ à 14h30. Promenade de 8 km en forêt de Soignes. Pilote : J. DRIESENS.

* 23 - P - Promenade circulaire au départ d'Ottignies - Réunion gare du Nord à 9h10. Départ à 9h31 pour Ottignies. Passage du train gare du Q.L. à 9h42. Départ d'Ottignies à 10h. Bois de Lauzelle, Louvain-la-Neuve, PN (à l'Est à Minet, 37 place des Wallons - possibilité petite restauration), Bois des Rêves, Ottignies. ± 18 km. Pilote : F. MISSON.

23 - R - Réunion gare de Vilvorde (à 500 m du tram 58) à 9h15. Départ en bus à 9h22, arrivée à Zemst à 9h35. Hofstade, Steentjesbos, Berg (PN au café Fauna-Flora) Nederokkerzeel, Tildonk, Wespelaar, Haacht-station. 25 km. Retour en bus vers la gare du Nord. Pilote : L. VANDERMEIREN.

* 25 - Pour Tous - Réunion à 9h15 place Wiener (tram 94, bus 42 ou 95). Départ à 9h30. Blankendelle, N.D.-au-Bois, Bois des Capucins, Duisburg, PN, Huldenberg, Overijse. 22 km. Retour en bus vicinal vers le Q.L. Pilote : J. OPDEBEECK.

* 30 - R - Réunion gare du Q.L. à 8h20. Départ à 8h42 pour Wavre via Ottignies. Arrivée à 9h13. Ottenburg, Terlaenen,, Huldenberg, PN, Loonbeek,, Neerijse, Vieux-Heverlee. 23 km. Retour en train pour Bruxelles-Central via Louvain. Pilote : J.M. VAN HANDENHOVE.

30 - P - Réunion gare du Nord à 9h. Départ en bus AL à 9h23 pour Walfergem (passage du bus à Simonis à 9h30). Arrivée à 9h47. Walfergem, Tenberg, Eenhoom, Asse-ter-Heide, PN, Abbaye d'Affligem, Fossel, Essene, Asse-ter-Heide. 19 km. Retour en bus, se munir d'une carte Z. Pilote : J. SPLINGARD.

* 1er janvier - Pour Tous - Réunion station Schuman S.N.C.B. à 10h. Départ en train à 10h20 pour Rixensart. Arrivée à 10h46. Huldenberg, PN, Tervuren. 22 km. Retour en tram. Pilote : F. LEQUEUX.

R A N D O P L U S

Nos pilotes répondront avec plaisir à toute demande de renseignements :

- Martine et Joël COPPENS - Tél. 02/465.12.78
- Roland BENOOT - Tél. 02/736.96.87
- Jean THIRY - Tél. 02/424.22.50
- Thierry MARECHAL - Tél. 081/81.17.47

Toutes les randonnées sont d'environ 30 km.

REMARQUES IMPORTANTES
- Il est recommandé de prévoir pique-nique et boissons lors des randonnées.
- Les animaux ne sont pas admis lors des excursions.

Dimanche 9 - Région d'Yvoir - Réunion au Q.L. à 8h20. Départ à 8h42. Pilote : JEAN.

Week-end du 29 décembre au 1er janvier - Week-end itinérant de 4 jours durant le réveillon du Nouvel-An. Inscription auprès de Martine avant le 4 décembre.

NOS PROMENADES DU MERCREDI DU MOIS DE DECEMBRE

Responsable : R. PORTA, rue Verte, 54, 1950 Kraainem, tél. 731.86.32, assisté par L. VANDERMEIREN, tél. 215.77.70.
Tél. M. GOSUIN : 672.74.67.
Toutes les excursions sont circulaires.

* 5 - Départ à 10h30 des Quatre-Bras (tram 44). PN à Auderghem, chaussée de Wavre 2057, à la cafeteria du Centre Sportif de la Forêt de Soignes. ± 16 km. Pilote : E. MOSTHAF.

* 12 - Départ à 11h de Drogenbos (terminus tram 52). PN à Beersel, café de Drie Bronnen. ± 16 km. Pilote : L. PORTA.

12 - Départ à 10h45 de Beersel (église). Bus UB à Uccle-Calevoet à 10h23. Beersel (église) à 10h31. PN à Dworp (Gravenhof). ± 12 km. Pilote : M. GOSUIN.

* 19 - Départ à 11h d'Alsemberg-centre (bus R 534 à Aumale à 10h13, Bruxelles-Midi à 10h20, Bascule à 10h36, Alsemberg-centre à 10h58). PN à Dworp (Gravenhof). ± 16 km. Pilote : L. PORTA.

19 - Départ à 11h de la place Wiener à Boitsfort (tram 94, bus 42 ou 95). PN à Groenendaal-gare. ± 12 km. Pilote : M. GOSUIN.

* 26 - Départ à 10h50 de Schepdaal-Musée du tram (bus Ni 528 à la rue des Halles à 10h20, gare de l'Ouest à 10h30, bd. Mettewie à 10h35, Schepdaal-Musée à 10h46). PN à Vlezenbeek, café Merselborre. ± 16 km. Pilote : L. VANDERMEIREN.

26 - Départ à 11h de la Petite Espinette (bus R Métro Aumale à 10h13, gare du Midi à 10h20, Bascule à 10h36). PN à Linkebeek, Au Petit Coq, rue St. Sébastien, 41 (petite restauration possible). ± 12 km. Pilote : M. GOSUIN.

NOS EXCURSIONS DU SAMEDI APRES-MIDI DU MOIS DE DECEMBRE

Responsable : A. MOYSON, rue V. Rauter, 174, 1070 Bruxelles.
Tél. 521.82.67. Toutes les réunions ont lieu à 14h15' et les départs à 14h30'. Toutes les promenades sont d'environ 10 km.

1er - Réunion à Groenendaal-gare (train au Q.L. à 14h23, arrivée à 14h35 ou bus L366 à Ixelles, place Ste-Croix à 14h10 ou Boitsfort-Etangs à 14h21, arrivée à Groenendaal-Laiterie à 14h28). Pilote : M. AERTSENS.

8 - Réunion au Fort-Jaco (tram 92). Pilote : R. GROLLET.

15 - Réunion à Auderghem, Trois Couleurs (avenue de la Faisanderie, tram 44). Pilote : A. WERY.

22 - Réunion à Tervuren-Parc (terminus tram 44). Pilote : R. GROLLET.

29 - Réunion à la place Wiener à Boitsfort (tram 94, bus 42 et 95). Pilote : M. AERTSENS.

SECTION JEUNES

La section accueille les membres de 18 à 35 ans.
YVES (647.44.58) et BERNARD (759.24.09) se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignements sur les activités de la Section "JEUNES".

- - - - - - -

E C H O S

De nombreux amis ont bien voulu témoigner leur sympathie à Zou et Albert Reynaerts à l'occasion de leurs noces d'or. Que ceux qu'ils n'ont pu remercier directement veuillent bien trouver ici l'expression de leur gratitude.

CARNET ROSE -

Lisette SCHOONHEYT a eu la joie de nous annoncer la naissance d'une petite fille, DEBORAH-ISSA. Nous la félicitons et formons les voeux les meilleurs pour le bébé et ses heureux parents.

CARNET BLANC -

Monique et André PAUWELS nous ont annoncé le mariage de leur fils Didier avec Mademoiselle Virginie VAN RIJCKEVORSEL. Nous félicitons chaleureusement les jeunes époux et leurs heureux parents.

VOYAGE DE PRINTEMPS

Au printemps prochain, nous partirons en FORET NOIRE au château de Hornberg, du 17 au 28 avril 1991.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à Moniquer et André PAUWELS : 02/767.66.16.

VISITE GUIDEE : La Sculpture belge au 19e siècle

Cette très belle exposition, organisée par la Générale de Banque, réunit quelque 140 oeuvres de plus de 100 sculpteurs, oeuvres provenant souvent de collections privées et de la réserve de divers musées, donc jamais ou rarement exposées.

Bronze, marbre, terre cuite, terre crue y sont travaillés par des artistes connus tels Constantin Meunier, Thomas Vinçotte, Jef Lambeau, Rik Wouters, etc...

Une visite guidée est organisée le samedi 1er décembre 1990 à 10h. à la Générale de Banque, 29, rue Ravenstein à Bruxelles.
Participation aux frais : 60 francs. par personne à payer sur place.
20 personnes par guide.

Rendez-vous à 9h45 devant l'entrée de la Banque.
Inscriptions chez J. GALLET au 569.05.04.

x x x x

Concentration 1990

Le ciel avait choisi le dimanche 28 octobre, jour de notre concentration, pour ouvrir toutes ses écluses. Il a plu du matin au soir, sans désemparer, avec de temps à autre une averse torrentielle en prime.

Malgré tout, quelques intrépides se retrouvèrent à chacun des rendez-vous, promeneurs, randonneurs, cyclotouristes. Sans nouvelles de Rando + ni des Jeunes, nous ne pouvons affirmer qu'ils ont suivi les traces... humides de leurs aînés.

Après avoir bravé stoïquement le déluge - les cyclistes ayant toutefois abandonné leur vélo - les rescapés ont rallié Dilbeek, et ils y ont retrouvé ceux qui - on les comprend - avaient passé leur dimanche au chaud. Tous les inscrits étaient présents, à de rares exceptions près, et pas mal de non-inscrits également.
Bravo et merci à tous. L'esprit Pégase reste bien vivant.

Bravo surtout à ceux qui ont marché malgré la pluie, à leurs pilotes dévoués, et aussi à des anciens comme Robert Porta, pour qui un tel déplacement n'est pas tellement facile, et qui a tenu à être là avec Lisette parmi tous ses amis.
Bravo aussi à Annie Moyson, exemple de courage, qui relevant à peine de maladie, a eu la volonté de venir.

Si cet événement annuel, qui offre à tous les membres la chance de se rencontrer, fut comme chaque fois bien réussi, on le doit au dévouement inlassable de Jeannine et Josse Gallet. Entourés d'une excellente équipe, ils se sont comme d'habitude dépensés sans compter. Il convient d'inclure dans nos remerciements notre autocariste habituel, Rudy Braux, qui nous a marqué sa sympathie, non seulement en étant présent avec son épouse et ses deux fillettes, mais encore en prenant à sa charge une partie des frais de la réunion.

A l'an prochain. Ambiance garantie.

- o - o -

BANQUET DU 85e ANNIVERSAIRE

Nous rappelons que dans le cadre des manifestations organisées pour célébrer le 85e anniversaire de Notre cher PEGASE, un banquet aura lieu au Restaurant "DE BRABANTSE ALPEN" chaussée de Ninove 211 à Schepdaal le samedi 26 janvier 1991 à 13 heures (bus N rue des Halles à 12h50).

Les participants, que nous espérons nombreux, ont le choix entre deux menus :

Menu nº 1 à 950 francs :

Bisque de homard
Saumon grillé, sauce tartare
Côte à l'os "béarnaise"
Glace ou gâteau
Café.

Menu nº 2 à 1.100 francs :

Salade de ris de veau
Aile de raie aux câpres
Selle d'agneau aux grains de moutarde
Dessert varié
Café.

Les boissons ne sont pas comprises, mais les vins sont à des prix très raisonnables et la salle se prête à un pas de danse.
Avis aux amateurs !

Les participants voudront bien s'inscrire avant le 15 janvier 1991 chez J. GALLET au 569.05.04 en précisant le choix du menu.
Le montant dudit menu sera versé au compte de Jeannine GALLET à 1700 Dilbeek : nº 140-0809460-62 (avant le 15/1/1991).

Soyez nombreux à fêter ce bel anniversaire de Pégase, toujours plein de dynamisme et de variétés.

x x x x x

Souvenir... souvenir...
J'avais 10 ans... 12 peut-être.
Mon rêve, comme tous les enfants de cet âge : une bicyclette.
Que n'aurais-je fait pour en obtenir une !!!
Mais voilà, il y avait le problème finance. Une bicyclette pour un garçon de 12 ans cela représente une somme plus que sérieuse.
La fin de l'année approchait, bientôt Saint-Nicolas... voilà l'occasion.
Mais... des pieds aux pédales, la route est longue.
Et puis, autre grave problème : Saint-Nicolas est réservé aux enfants sages, et à 12 ans...
Bref, "il paraît" que je ne la méritais pas.
Discussion... discussions... conclusion...
- "Très bien, me dit mon père, tu iras chez le préfet et lui demanderas une attestation certifiant que tu as mérité cette bicyclette.
Horreur... ce préfet...!!!
Grand, mince, costume noir, moustaches noires, regard noir...
Oser l'affronter !!!
Mais le désir fut plus fort que la crainte.
Je me vois encore arpenter ce long couloir tout sombre au bout duquel se trouvait son bureau et derrière ce bureau cette paire de

lunettes noires qui cachaient un regard sévère.
- "Monsieur le préfet... mérité... sage... Saint-Nicolas... bicyclette...
Que n'ai-je bredouillé ?
Et derrière ces lunettes j'aperçus un léger sourire, puis une main qui me tendait un papier.

Souvenir... souvenir...
Les années passent vite.
Mon fils avait 12 ans.
Nous nous promenions dans ce quartier où j'avais passé ma jeunesse.
Devant nous se profile une silhouette qui m'était familière.
- "Tiens, c'est toi".
Le brave homme m'avait reconnu. C'était bien lui, un peu voûté.
- "Et ta bicyclette ?", me dit-il avec un large sourire.
- "Ah, vous ne l'avez pas oubliée ?".
- "Tu sais, dans la vie d'un préfet il y a des souvenirs impérissables. Aurais-je pu te la refuser ? Tu étais bien vivant, mais bien brave".
Mon fils me lança un sourire narquois qui semblait dire :
- "Mais n'est-ce pas bientôt la fin de l'année... cela me donne une idée...".
La vie n'est-elle pas un éternel recommencement ?

José VERMEULEN.

L'assurance de la Fédération Belge du Cyclotourisme

Rappelons que la cotisation de 450 F à la FBC comporte une assurance en responsabilité civile. Il est précisé à ce sujet par l'assureur que les membres sont bien réputés tiers entre eux, mais que cette stipulation favorable ne s'applique pas aux dégâts matériels, dans le cas d'un risque inhérent au sport pratiqué. L'assureur s'appuie sur une jurisprudence qui paraît constante.

Exemples

1. Messieurs A et B, tous deux membres de la FBC et donc automatiquement assurés, se promènent chacun de leur côté. Ils se croisent sur une piste, et en se saluant, s'accrochent et tombent. L'assurance de A jouera pour le vélo abîmé de B, pour autant que A soit reconnu responsable.

2. A roule derrière B, avec leur club. B ralentit brutalement, sans prévenir et cause la chute de A, qui est blessé et dont le vélo est abîmé. L'assurance de B jouera pour le traitement médical de A, mais pas pour réparer son vélo.

Signalons également que l'assurance "individuelle accident" - 380 F par an - est désormais garantie aux plus de 70 ans, sous réserve de la production d'une attestation médicale, qui sera réclamée après coup.

Relevons enfin que la franchise de 5000 F est indexée pour ce qui concerne l'assurance RC, mais qu'elle ne l'est pas pour l'assurance individuelle.

A. Reynaerts.

Nouvelle réglementation pour les cyclistes

A partir du 1er janvier 1991, le Code de la Route sera modifié dans un sens favorable aux cyclistes. On ne peut que s'en réjouir.

Rappelons tout d'abord qu'il existe des pistes cyclables qui sont et restent obligatoires lorsqu'elles sont signalées par le signal D7 (vélo blanc sur fond bleu), sauf si elles sont impraticables. Cette impraticabilité était généralement contestée par les gendarmes ; elle est désormais mieux définie : boue, nids de poule... Les groupes de 15 cyclo-touristes et plus restent dispensés d'emprunter ces pistes.

Les bandes cyclables - deux lignes discontinues parallèles de couleur blanche - sont également obligatoires à moins d'impraticabilité. Il est précisé qu'on peut quitter la piste ou la bande pour changer de direction, pour dépasser et pour contourner un obstacle.

S'il n'y a ni piste ni bande :

- dans les agglomérations, les cyclistes peuvent désormais
a) circuler sur les accotements de plain-pied et dans les zones de stationnement situés à droite par rapport au sens de leur marche.
b) rouler à deux de front, sauf lorsqu'ils rendent ainsi le croisement impossible.

- en dehors des agglomérations
a) circuler sur les trottoirs, sur les accotements de plain-pied ou en saillie, et en outre dans les zones de stationnement. Ils doivent céder le passage aux piétons.
b) rouler à deux de front comme maintenant, et ils doivent se remettre en file indienne à l'approche d'un véhicule <u>venant par l'arrière</u> ; pour un véhicule venant par l'avant, ils doivent simplement rendre le croisement possible.

Normalement, le cycliste est obligé de signaler à temps, par un geste du bras son intention de changer de direction ou de se déplacer latéralement ; mais si sa sécurité exige qu'il conserve les deux mains au guidon, comme cela peut arriver, il ne sera plus considéré comme en défaut.

Enfin, les enfants de moins de 9 ans roulant avec un vélo équipé de roues de 50 cm ou moins, peuvent emprunter partout les trottoirs même là où existe une voie cyclable. Ils ne peuvent évidemment pas mettre les piétons en danger.

Divers signaux routiers sont créés à l'intention des cyclistes. Certains de ces signaux autorisent la circulation à contresens dans les rues à sens unique, ou la circulation dans les artères à accès interdit. Un autre signal permet aux cyclistes de venir se ranger, via une bande réservée, devant les autos en attente au signal lumineux rouge.

Les cyclomotoristes classe B (dits "rapides" parce que capables de dépasser le 25 km/h, mais non le 40 km/h), casque obligatoire et permis de conduire A3, peuvent encore mais ne doivent plus emprunter les voies cyclables, sauf signal d'interdiction ou d'obligation.

Les cyclomotoristes classe A, dits lents, distingués par la plaquette jaune fixée au garde-boue, sont généralement assimilés aux cyclistes.

Les automobilistes ne peuvent s'approcher d'un passage pour cyclistes qu'à allure modérée, et au besoin, ils doivent s'arrêter. Ils ne peuvent s'immobiliser sur ces passages. Le stationnement est expressément interdit sur les voies cyclables, ainsi qu'à moins de 5 mètres en deçà des passages pour cyclistes, et encore là où les cyclistes doivent contourner un obstacle.

Le code de la route stipule maintenant de façon claire que les automobilistes ne peuvent mettre les cyclistes en danger, qu'ils doivent toujours maintenir une distance latérale d'un mètre entre leur véhicule et les cyclistes, et qu'ils doivent redoubler de prudence en présence d'enfants ou de personnes âgées à vélo.

Le code tente ainsi de revaloriser la circulation à vélo, et cesse de traiter les cyclistes en parents pauvres. Il est clair cependant qu'un véritable progrès ne sera accompli que par la création d'une infrastructure routière spécifique, comme aux Pays-Bas. Il faut donc que les cyclistes respectent plus que jamais toutes les règles de prudence et ne s'endorment pas dans une fausse sécurité. C'est ce que nous attendons de nos cyclotouristes à Pégase.

A. Reynaerts.

EN SOIGNES

Tervuren II

C'est délibérément que j'ai choisi de me limiter à l'évocation des souvenirs contemporains (au sens de période historique) de ce merveilleux domaine dans notre précédent bulletin. Cela nous laisse un article complet pour évoquer l'histoire plus ancienne.

Dos tourné au Musée d'Afrique Centrale nous sommes arrivés en contrebas devant un véritable canal dont les berges sont entretenues régulièrement et qui est bordé de part et d'autre de larges espaces gazonnés où les amateurs de pique-nique peuvent s'installer à loisir, pendant que les enfants s'ébattent à l'aise.

Détrompez-vous ce canal n'est pas récent, il remonte à Charles de Lorraine, qui le fit construire au XVIIe siècle pour relier l'étang du "Château" à notre droite (où l'on fait actuellement du canotage) et l'étang du Moulin du Gordaal, juste en avant de la Maison Espagnole et limité maintenant par la route carrossable. Tout ce réseau d'étangs artificiels ou non marque en réalité le lit de la VOER qui poursuivait, encore à la fin du siècle dernier, son cours par une zone marécageuse à l'est de l'étang de Gordaal. C'est Léopold II qui fit assainir cet espace occupé aujourd'hui par les étangs de VOSSEM dont il fut le créateur.

Ayant situé les origines de ce réseau d'étangs (et vous ayant expliqué qu'il ne date pas de l'entre-deux-guerres), prenons à droite par Tervuren et la guinguette du loueur de barques, vous apercevez le mur de briques rouges qui borde encore le domaine à plusieurs endroits, parfois sur des kilomètres, nous en reparlerons dans le prochain article. Ayant tourné à gauche nous négligeons l'invitation à nous rendre sur la place du village pour nous trouver bientôt en face de la caserne Panquin.

Point n'est besoin d'avoir obtenu un prix de Rome en architecture pour se rendre compte que ce bâtiment en forme de fer à cheval (le "Hoefijzer") ne rappelle en rien la caserne Dailly ou celle des Grenadiers à la rue des Petits Carmes. Ce sont en réalité les vestiges les mieux conservés de ce qui fut pendant des siècles une résidence des Ducs de Brabant. Face à la caserne, en bordure de l'étang se dresse, isolée, la Chapelle Saint-Hubert où se retrouvent chaque année à l'automne les fervents du sport équestre.

Jusqu'au début des années 1980 le passant pouvait s'imaginer que cette chapelle avait été élevée là par hasard. Des fouilles récentes ont permis de mettre à jour, à côté de cette chapelle, les vestiges du château original qui remonte au XIIe siècle. Malgré l'érosion et les travaux de terrassement plus récents on voit que le terrain forme une avancée dans l'étang de canotage, à l'époque c'était une véritable presqu'île qui permit d'y installer un bâtiment fortifié, entouré de douves et protégé par un pont levis.

Que la situation et l'agencement de ce premier "Fura Castrum" (représenté pour la première fois sur une gravure de 1606) se soient légèrement modifiés est une affaire d'historiens spécialisés. Le site approximatif nous suffit. Ce qui paraît plus intéressant, c'est de connaître les raisons qui, selon les historiens amenèrent les Ducs de Brabant, car c'est bien d'eux qu'il s'agit, à s'installer à Tervuren.

Au XIIe siècle deux villes prospères, Bruxelles et Louvain, se disputaient le choix d'être la résidence ducale, en bons politiques les Ducs choisirent Tervuren et, en tout apparence, s'y plurent. Ceux qui me font l'honneur de me lire, diront sans doute que je me répète mais, comme pour le reboisement de Soignes, son pillage par la Société Générale, etc..., ce choix de Tervuren par les Ducs me fait penser à la querelle sur le siège du Parlement Européen...

Inutile de dire qu'au fil des siècles la demeure fortifiée originale s'agrandit pour prendre un aspect plus résidentiel et faire place à une architecture plus élégante comme celle de ce beau bâtiment du HOEFIJZER dont il a été question plus haut et qui abritait les écuries et les logements. Il convient de rappeler ici que cette évolution de l'architecture de tous les châteaux est, assez paradoxalement, liée au progrès des armes de guerre et plus particulièrement à celui de l'artillerie (pour les mauvais plaisants, cette remarque n'a rien à voir avec le fait que je sois Lieutenant-Colonel de Réserve dans cette arme "savante").

En réalité l'utilisation de l'artillerie et son efficacité contre les épaisses murailles des châteaux-forts originaux modifia le comportement des seigneurs. Puisque ces constructions austères, humides et inconfortables n'offraient plus une protection efficace, pourquoi ne pas s'installer dans des demeures plus confortables, plus élégantes où l'on pouvait faire étalage de sa richesse dans des bâtiments luxueux enrichis par les oeuvres d'artistes de toutes disciplines. Il en fut de même à Tervuren qui, en 1780, sous Charles de Lorraine comportait le "Hoefijzer", une orangerie (encore conservée dans le domaine militaire), différents jardins et cette jolie Maison Espagnole dont nous parlerons plus loin.

En 1782, après la mort de Charles de Lorraine, Joseph II fit détruire le château dont l'entretien était négligé pour ne laisser subsister que le "Hoefijzer" et la chapelle St-Hubert. Exactement ce que l'on fait actuellement avec certains monuments de notre belle ville.

Mais il y a plus, depuis que j'ai entamé mes recherches pour évoquer l'histoire des lieux de nos promenades du samedi, je me rends compte que, pour des raisons diverses, le "Despote Eclairé" détruisit notre patrimoine presque tout autant que les révolutionnaires français, même si les motivations étaient différentes...

Ce qui est par contre surprenant c'est de constater combien la topographie du parc en 1990 ressemble à celle du plan de 1780. L'étoile à sept branches (au carrefour des sept chemins) au nord du "canal" où trônent ces pierres recueillies dans la campagne environnante (il ne s'agit pas de météorites) existait déjà tout comme cette Maison Espagnole que nous longeons régulièrement quand nos promenades nous conduisent vers les étangs de Vossem.

Elle abritait le meunier du Moulin de Gordaal et était encore, après la deuxième Guerre Mondiale, la demeure du garde qui surveillait la pêche aux étangs de Vossem. Quel dommage de la voir ainsi à l'abandon, barricadée de planches, rongée par la pourriture comme l'antique tracteur abandonné dans la cour est rongé par la rouille.

Même les étangs rectangulaires qui s'envasent de plus en plus et que nous longeons en direction de la porte de Duisburg pour rejoindre l'Arboretum faisaient partie du paysage il y a donc deux siècles.

Quand je vous disais, en commençant cette série d'articles il y a quelques mois, que parcourir la forêt de Soignes, c'était se promener à travers l'histoire !

R. GROLLET.

x x x

Evasion verte en Châtillonnais (suite)

Les eaux pures de la Seine

Reste à découvrir le coeur du pays : la petite ville de Châtillon-sur-Seine. Elle s'est développée au pied de la vieille église préromane de Saint-Vorles que fréquenta saint Bernard et de la forteresse la plus septentrionale du duché de Bourgogne aujourd'hui en ruines.

Les rues qui montent à l'assaut de cette colline sont pleines de charme, bâties d'hôtels élégants qui ont échappé au bombardement italien de 1940. Une grande partie de la ville a été reconstruite et tout le pittoresque de la vieille cité s'est réfugié le long des eaux de la Douix, dont la source jaillit de la muraille calcaire. Une statuette de la Vierge y perpétue un culte très ancien qui fut d'abord païen.

Châtillon est bâti à proximité des sources de la Seine, dont le cours étroit traverse la ville. La pureté de ses eaux laisse les Parisiens rêveurs... Presque sceptiques...

Comme dans le reste de la région, la métallurgie assura la prospérité de la ville au XIXe siècle. Elle fut implantée à l'initiative du maréchal Marmont qui, au retour de ses campagnes au côté de Napoléon, chercha à développer l'agriculture et l'industrie. Il créa des forges. De cette initiative subsiste aujourd'hui une entreprise qui emploie 500 personnes.

Au centre de la ville, le vase de Vix vous attend, impressionnant, au premier étage de la Maison Philandrier du XVIe siècle.

Je quitte le Châtillonnais sur une vision aérienne : sous l'aile de l'avion qui vire obliquement, la mosaïque des parcelles agricoles, ponctuées de villages serrés, le relief inattendu du mont Lassois dominant le site de Vix et, un peu plus loin, l'immense moutonnement de la sombre chevelure des arbres, interrompu de temps à autre par le fin tracé rectiligne des blanches routes forestières..

Christine CARTIER
Vie du Rail nº 2137 - 24.3.1988

4023